

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2015**

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 12

Procurations de vote : 5

Convocation faite et affichée le : 29 mai 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

Adèle AUBAUD, Gilles AUGER, Jean-François CLAUDE, Christelle FOLLIOT, Annie KERAUDREN, Guy LEPETIT, Jean LEPETIT, Viviane LETERRIER, Aurore MALEZIEUX-MADOIRE, Annie MOTTIER, Gilbert PELLETIER, Philippe LE BORGNE.

### **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Fabienne BARBEY donne pouvoir à Viviane LETERRIER, Thierry HELIE donne pouvoir à Jean LEPETIT, Yolande JORE donne pouvoir à Guy LEPETIT, Paul LECERF donne pouvoir à Annie MOTTIER, Daniel SIMON donne pouvoir à Philippe LE BORGNE.

### **ABSENT EXCUSÉ :**

Gilbert DOUCET.

### **ABSENT NON EXCUSÉ :**

Gilbert LARSONNEUR.

### **SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Philippe LE BORGNE est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 avril 2015**

*Monsieur Guy Lepetit trouve que le compte-rendu du conseil est très évasif en ce qui concerne ses propres dires et demande que l'intervention de l'opposition relative à sa contestation sur la démission de l'office de tourisme de la commune soit mieux prononcée. Elle déplore en effet la fermeture de cette structure et regrette que le conseil municipal n'ait pas été consulté sur l'ouverture du Point Info.*

## **7) Représentation à la SPL**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de désigner les membres représentant Saint-Vaast-la-Hougue qui siégeront à la SPL du port. Il s'agit d'un représentant de la mairie et de, en principe, deux censeurs pour siéger au conseil d'administration de la société (avec voix consultative - art. 19 des statuts de la SPL).

- En tant que représentant de la Mairie :  
Deux candidats se présentent à ce poste : Monsieur Jean LEPETIT, Maire et Monsieur Gilbert DOUCET.

Monsieur Jean LEPETIT, Maire : 15 voix

Monsieur Gilbert DOUCET : 2 voix

Monsieur Jean LEPETIT est élu comme représentant de la Mairie à la SPL.

- En tant que censeurs :  
Deux candidats sont proposés à ce poste : Monsieur Gilles AUGER et Monsieur Bernard MOTTIER.

Monsieur Gilles AUGER et Monsieur Bernard MOTTIER : 17 voix

Monsieur Gilles AUGER et Monsieur Bernard MOTTIER sont désignés comme censeurs de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la nomination de Monsieur Jean LEPETIT comme représentant de la Mairie et de Messieurs Gilles AUGER et Bernard MOTTIER, comme censeurs désignés par la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue pour siéger au conseil d'administration de la société (avec voix consultative - art. 19 des statuts de la SPL).

**14) Fixation des tarifs des droits de place forains**

Vu la délibération n°2014/071 du 2 juillet 2014 fixant les tarifs des droits de place forains à l'occasion de la fête des Régates,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour, 2 abstentions) :

- **Décide** d'entériner les tarifs des régates comme suit :

**PROPOSITION DE TARIF POUR LA FETE DES REGATES**

| <b>SPL</b>                         |                         |                               | <b>MAIRIE</b>                      |                             |                |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| SPL TYPE DE STAND ET MANEGE        | TARIF                   | FEU D'ARTIFICE POUR LA MAIRIE | MAIRIE TYPE DE STAND ET DE MANEGE  | TARIF FEU D'ARTIFICE INCLUS | FEU D'ARTIFICE |
| PETIT STAND (- de 6 m/l)           | 6 € / ml                | 15 €                          | PETIT STAND (- de 6 m/l)           | 6 € / ml                    | 15 €           |
| STAND TIR / LOTERIE / CONFISSEURIE | 6 € / ml                | 15 €                          | STAND TIR / LOTERIE / CONFISSEURIE | 6 € / ml                    | 15 €           |
| DEBALLEURS                         | 6 € / ml                | 15 €                          | DEBALLEURS                         | 6 € / ml                    | 15 €           |
| GRAND MANEGE < 200 m <sup>2</sup>  | 1,20 € / m <sup>2</sup> | 15 €                          | GRAND MANEGE < 200 m <sup>2</sup>  | 1,20 € / m <sup>2</sup>     | 15 €           |
| GRAND MANEGE > 200 m <sup>2</sup>  | 1,00 / m <sup>2</sup>   | 15 €                          | GRAND MANEGE > 200 m <sup>2</sup>  | 1,20 / m <sup>2</sup>       | 15 €           |
| <b>FORFAIT</b> ATTRACTION ENFANT   | 45 €                    | 15 €                          | <b>FORFAIT</b> ATTRACTION ENFANT   | 95 €                        | 15 €           |
| <b>FORFAIT</b> + DE 3 MANEGES      |                         | 100 €                         | <b>FORFAIT</b> + DE 3 MANEGES      |                             | 100 €          |
| <b>FORFAIT</b>                     |                         |                               |                                    |                             |                |
| FRITES / SAUCISSES                 | 60 €                    | 15 €                          | FRITES /                           | 60 €                        | 15 €           |

|                      |      |      |                      |      |      |
|----------------------|------|------|----------------------|------|------|
|                      |      |      | SAUCISSES            |      |      |
| FRITES SEULES        | 35 € | 15 € | FRITES SEULES        | 35 € | 15 € |
| ROTISSEURS           | 43 € | 15 € | ROTISSEURS           | 43 € | 15 € |
| ROTISSEURS<br>LOCAUX | 29 € | 15 € | ROTISSEURS<br>LOCAUX | 29 € | 15 € |
| SAUCISSES SEULES     | 43 € | 15 € | SAUCISSES<br>SEULES  | 43 € | 15 € |

## B – Questions diverses

*Monsieur Gilles Auger fait état d'une réunion qui a eu lieu au sujet de l'école de voile entre les élus et les principaux responsables de cette structure. Ces derniers ont fait une présentation visant à faire état de la situation et à identifier les besoins. Un débat s'engage pour savoir qui doit prendre en charge les dépenses relevant de la sécurité, notamment les extincteurs et l'alarme des locaux. En effet, un devis de 7 000 € a été établi pour ces postes. Il apparaît qu'en pareil cas, c'est le locataire qui doit s'en acquitter, mais le responsable de l'école de voile, Monsieur Alain Perrot, a précisé qu'il n'était pas en mesure de régler cette somme. De fait, Monsieur le Maire explique qu'une décision sera prise dans les meilleurs délais.*

*Monsieur Gilles Auger expose que pour le désenvasement du port, il est nécessaire de trouver quatre hectares de terrain pour épandre la vase, bonne pour la fertilisation. Il contactera des agriculteurs susceptibles d'être intéressés.*